



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Textile et habillement

Question écrite n° 44005

Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur l'incidence des dévaluations des monnaies nationales sur le montant des aides européennes calculées en ecus qui accroît la compétitivité des entreprises du textile et de l'habillement des pays de l'Europe du Sud, notamment de l'Italie et de l'Espagne, au détriment des industriels français. Ce calcul des aides provenant des fonds structurels européens, en l'occurrence le FEDER et le FSE, revient à accorder une prime aux pays dévaluateurs. Dans ce contexte, il devient incontournable d'envisager le versement de ces fonds en monnaie locale. Selon les informations dont il dispose, la France a émis auprès de l'Union européenne des propositions pour lutter contre les effets désastreux des dévaluations monétaires. Elle a souhaité que le montant des aides communautaires soit périodiquement actualisé en fonction des évolutions relatives des taux de changes réels des monnaies qui se déprécient et qu'effectivement les crédits des fonds structurels soient désormais versés en monnaie nationale et non plus en ecus. Il lui demande de lui indiquer la suite susceptible d'être réservée à cette requête.

Texte de la réponse

Les autorités françaises suivent avec une particulière attention les problèmes créés par les fluctuations monétaires au sein de l'Union européenne. C'est en effet à l'initiative de la France que le Conseil européen de Cannes, en juin 1995, avait demandé à la Commission une analyse des effets des turbulences monétaires apparues fin 1992 sur le fonctionnement du marché intérieur. Le rapport, en date du 31 octobre 1995, a fait apparaître que ces turbulences n'avaient pas eu d'impact significatif sur les échanges commerciaux entre États membres mais qu'en revanche elles avaient été préjudiciables à la croissance économique en Europe et que certains secteurs industriels ainsi que certaines régions frontalières, qui connaissent par ailleurs des difficultés structurelles, avaient été particulièrement éprouvés. À la suite de ce rapport, les autorités françaises ont estimé indispensable de mener de front deux actions complémentaires. D'une part, à l'occasion du conseil informel des ministres de l'économie et des finances à Verone en avril 1996, la France a présenté une série de propositions visant à neutraliser les effets des variations monétaires : renforcement de la procédure existante de surveillance multilatérale des économies européennes ; mise en place pour l'ensemble des fonds structurels d'une conditionnalité similaire à celle qui existe déjà pour le fonds de cohésion ; reprogrammation des versements des fonds structurels pour tenir compte de l'évolution des taux de change réels. Sur cette dernière mesure, qui est celle à laquelle se réfère l'honorable parlementaire, il convient de noter que l'hypothèse d'un versement des aides communautaires en monnaie locale a finalement été écartée au profit de celle d'une actualisation du montant de ces aides qui continueraient d'être versées en ecus, puis en euros, de manière à confirmer le rôle central de la monnaie commune. En juin 1996, les propositions françaises ont été formalisées puis transmises à l'ensemble des capitales de nos partenaires européens ainsi qu'à la Commission. Un dialogue approfondi se poursuit actuellement, différents échanges étant intervenus, notamment avec la Commission lors de la rencontre informelle des ministres de l'économie et des finances à Dublin de septembre 1996. D'autre part, les autorités françaises, dans le cadre des travaux préparatoires à l'entrée dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire, ont mis l'accent sur la nécessité de prévoir, pour prévenir la résurgence des fluctuations monétaires,

des dispositions propres a garantir le bon equilibre des relations entre la monnaie unique, a laquelle la France participera, et les monnaies qui lui seront rattachees au 1er janvier 1999. Les autorites francaises attachent en effet une grande importance a ces dispositions qu'elles considerent au nombre des conditions de la reussite du systeme monetaire europeen renove et, partant, de la monnaie unique qui seule pourra apporter une solution definitive aux problemes evoques par l'honorable parlementaire. Le conseil informel des ministres de l'economie et des finances a Dublin en septembre 1996 a confirme que le processus de passage a l'euro etait en bonne voie et notamment que les theses francaises progressaient sur la necessite d'un lien rigoureux entre la monnaie unique et les monnaies qui en dependront.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44005

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5469

Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6017